



## TRANSFERT DES GESTIONNAIRES DES COLLÈGES AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

### L'ADF LÈVE LE MALENTENDU ET ENTAME UN DIALOGUE CONSTRUCTIF

Le mercredi 28 novembre, l'UNSA éducation le SNPDEN UNSA et Aetl UNSA ont rencontré Claudie Lebreton, président du conseil général des Côtes-d'Armor et président de l'association des départements de France.

Cette rencontre avait été demandée suite aux nombreuses déclarations de Claudie Lebreton, réclamant la décentralisation du gestionnaire d'EPL et plus particulièrement du gestionnaire des collèges dont les conseils généraux ont la charge.

Conscient de la profonde désapprobation que ses déclarations avaient suscitée au sein des représentants des personnels, Claudie Lebreton s'est attaché à lever les malentendus et à créer les conditions propices au dialogue en exposant de manière très claire et circonstanciée les ambitions que les départements de France nourrissent à l'égard de l'école de la République en général et des collégiens en particulier.

Il a notamment insisté sur le caractère perfectible de l'organisation actuelle (relations avec les services de l'Etat, représentation du conseil général au sein des conseils d'administration des collèges, restauration scolaire...) Il a affirmé que sa demande de décentralisation du gestionnaire n'avait d'autre objectif que de contribuer à l'amélioration de cette organisation.

Toutefois, il prend acte, comme précédemment l'association des régions de France, de la totale opposition des principaux syndicats de gestionnaires et de personnels de direction appuyés par leur fédération. En conséquence, il abandonne cette hypothèse, tout en soulignant qu'il est indispensable de trouver une solution adéquate afin de permettre aux départements de mieux travailler avec les gestionnaires des collèges.

L'UNSA éducation le SNPDEN et Aetl partagent les ambitions de Claudie Lebreton pour le service public d'éducation. Ils saluent l'évolution de sa position concernant les gestionnaires des collèges.

Désormais, grâce à l'accord des associations d'élus concernés, ARF et ADF, les conditions sont réunies pour engager les discussions nécessaires à la meilleure définition du rôle du gestionnaire, adjoint du chef d'établissement, fonctionnaire de l'Etat correspondant de la collectivité de rattachement.

Pour leur part, l'ADF, l'UNSA éducation et ses syndicats y contribueront ensemble dans la perspective de la nouvelle loi de « réforme de l'Etat et de décentralisation » pour la meilleure efficacité de l'action publique au service de l'Education.

Pantin, le 30 novembre 2012

**Jean-Yves Rocca**  
Secrétaire général  
A&i - Unsa

**Laurent Escure**  
Secrétaire général  
Unsa Education

**Philippe Tournier**  
Secrétaire général  
SNPDEN-Unsa